



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°02/2024

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION CRÉATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE 24 route de Houdan

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu le classement en route à grande circulation de la RD983 ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines en date du 31 janvier 2024 ;

Vu la demande présentée par l'entreprise **ENEDIS, sise 4-6 rue des Chauffours à CERGY** concernant la création d'un branchement électrique, 24 route de Houdan,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : A compter du **11 mars 2024** et pour une durée du chantier, la RD 983 entre le PR 23.182 et le PR 23.425 (section en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous pour tous les véhicules de 9h00 à 16h00 :

- Restriction de circulation sur une seule voie
- Rétrécissement de chaussée par alternat par feux ou K10
- Réduction de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **45 jours**.

ARTICLE 3 : L'entreprise **STPEE GISORS, sise 13 route de Paris à GISORS** retenue pour exécuter ces travaux pour le compte d'ENEDIS, a la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Septeuil, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 2 février 2024

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 02/02/2024

